

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Élections sénatoriales : l'ossature du Parlement quasiment connue

FIN de la quatrième législature du Sénat. En atteste les élections sénatoriales qui se déroulent aujourd'hui sur l'ensemble du territoire national. Au regard des forces en présence, tout porte à croire que les cinquante-deux (52) sièges à pourvoir le seront après dépouillement des résultats, laissant très peu de place au second tour prévu le 6 février prochain.

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

NOUS y sommes ! Le jour fatidique pour les candidats en lice aux élections sénatoriales est arrivé. Après trois jours de campagne électorale plutôt sobre, du fait d'une part du type de scrutin, à savoir le suffrage universel indirect (Ndlr : donc pas besoin de campagne électorale à l'américaine) et, d'autre part, les restrictions dictées par le Covid-19, le 1er tour des élections sénatoriales se tient aujourd'hui.

Ainsi, les conseillers départementaux et municipaux vont désigner les cinquante-deux (52) membres élus du Sénat. Les autres membres de cette Chambre du Parlement seront désignés par le chef de l'État, conformément à l'article 35 nouveau de la Constitution.

S'agissant du scrutin proprement dit, soixante et une (61) commissions électorales ont été portées sur les fonts baptismaux pour permettre au corps électoral d'exprimer ses intentions de vote. Dans la même foulée, les neuf provinces du pays disposent chacune d'une commission provinciale, les cinquante-deux autres commissions sont logées dans les départements. Les cinquante-deux (52) bureaux de vote correspondant au nombre de sièges à pourvoir seront ouverts de 7 à 18 heures, comme le dispose la "mère des lois". Concernant le vote, il se déroulera à bulletin secret.

Sans être démiurge, on peut prédire un grand nombre de procurations notamment de la part des conseillers de l'intérieur du pays résidant dans la capitale gabonaise, en raison de la paperasse et autres autorisations demandées avant tout déplacement. Covid-19, oblige ! Par la suite, les scrutateurs et autres membres des bureaux de vote procéderont au dépouillement des résultats avant d'en dresser le procès-verbal, remis à

chaque protagoniste. La totalité des procès-verbaux, quant à elle, sera remontée au Centre gabonais des élections (CGE) pour centralisation des résultats.

Les candidats ou candidates qui auront réussi à obtenir la majorité absolue à savoir cinquante (50) plus un conseiller seront déclarés élus au terme du 1er tour des dites élections sénatoriales. D'ailleurs, à regarder de près (lire ci-contre) le nombre de conseillers de chaque écurie politique, on peut affirmer sans ambages qu'il y aura très peu de ballottages, donc un second tour. Il ne fait l'ombre d'aucun doute que le Parti démocratique gabonais (PDG), disposant du plus grand nombre de conseillers, risque de se tailler la part du lion, et ce, dès ce premier tour des élections sénatoriales. Même si des "frustrés" des primaires du "parti de masse", par colère ou vengeance, peuvent être amenés à sanctionner leur famille politique en votant en sa défaveur. De l'avis de plusieurs observateurs, le respect de la discipline militante du "rouleau compresseur" va constituer l'un des enjeux majeurs de ces sénatoriales. Une réalité récemment clairement exprimée par René Ndemzo'Obiang, premier secrétaire de "Démocratie nouvelle" (DN). Ce dernier prône une cinquième législature du Sénat "moins monocolore que celle de l'Assemblée nationale", demandant dans le même temps au PDG de voter en faveur de ses deux poulains, candidats à Bitam et Mitzic, dans la province du Woleu-Ntem.

"Les Démocrates", la formation politique du Guy Nzouba Ndama, avec ses dix-huit conseillers à Malinga et son département, la Louetsi-Bibaka, peut tirer son épingle du jeu dans cette localité, et ce, dès le premier tour. Dans tous les cas, bon nombre de candidats sauront dès ce soir s'ils peuvent d'ores et déjà être affublés du titre de "vénérable".



C'est aujourd'hui que les conseillers municipaux et départementaux élisent les 52 sénateurs de deux



Clôture de la deuxième Chambre le week-end

PDG : la discipline, maître-mot

J.K.M
Libreville/Gabon

AU Parti démocratique gabonais (PDG), le scrutin du jour rime avec discipline. Et pour cause, si l'on s'en tient à la note d'orientation du secrétariat exécutif relative justement à l'élection sénatoriale, les instances supérieures de cette formation politique ont clairement mis en garde tous les "camarades" qui pourraient être tentés de nuire aux intérêts de leur écurie par "trahison, indiscipline, atteinte à la cohésion, intelligence avec l'adversaire, implication dans des manœuvres visant à faire battre le candidat du PDG". Allusion à peine voilée aux menaces exprimées par certains militants qui voudraient en découdre avec les "repêchés et miraculés des primaires". Lesquels, bien qu'ayant mordu la poussière lors du scrutin organisé en interne par le PDG le 16 janvier dernier, ont néanmoins reçu l'onction de leur parti. Une pilule que d'aucuns ont encore du mal à avaler, à ce jour. Que risquent tous ceux qui s'adon-



Photo: F. M. MOMB

neraient à de tels actes ? Des sanctions prévues par les textes régissant le fonctionnement le PDG. Notamment la plus lourde d'entre elles, l'exclusion du parti. Pour ne pas en arriver là, les secrétaires nationaux en charge de l'animation politique dans les différentes provinces et les membres du Comité permanent du Bureau politique ont, en amont, sensibilisé les uns et les autres sur la nécessité de

privilegier d'abord, et avant tout, les intérêts de leur formation politique. Tant il y va de la nécessité d'assurer "la plus large victoire au PDG sur l'ensemble des sièges en compétition, et conforter ainsi davantage la majorité parlementaire dont le distingué camarade président, Ali Bongo Ondimba, a besoin pour mener à bon terme les politiques publiques pertinentes et ambitieuses qu'il promet pour le développement de notre pays".



cième la chambre haute du Parlement.

Faible probabilité de ballottage

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

SUR les quatre-vingt-dix (90) candidats en course, combien d'entre eux vont devoir se retrouver le 6 février prochain, date du second tour ? En réalité, très peu. D'autant que les élus de vingt-deux (22) sièges sont déjà connus, vu qu'ils sont les seuls en lice. Sur les trente (30) restants, l'on devrait également connaître les noms des vainqueurs ce jour, au terme du dépouillement qui sera effectué à la clôture des bureaux de vote. Car, à y regarder de près, le Parti démocratique gabonais

(PDG), fort de sa majorité dans la quasi-totalité des conseils locaux du pays, et du soutien de certains de ses alliés, devrait rafler la mise. Exception faite du siège unique du département de la commune de Malinga et du département de la Louetsi-Bibaka où Les Démocrates (LD), formation politique de l'opposition, devrait l'emporter au regard de sa majorité absolue au sein du Conseil municipal et départemental, également dès le premier tour. Pour le reste, la situation est différente. Notamment au siège unique de la commune de Mbigou et du département de

Boumi-Louetsi. Circonscription électorale où va avoir lieu une quadrangulaire. Fort du soutien de vingt (20) conseillers locaux sur les quarante-six au total que compte ce siège, le candidat du PDG est au moins sûr de se retrouver au second tour. À moins de bénéficier du désistement, donc du report des voix du représentant des Sociaux-démocrates gabonais (SDG), également dans la course sur ce siège. Bref, c'est dire que les choses devraient être pliées dès aujourd'hui. Le nombre de ballottages ne devrait pas excéder les cinq doigts d'une main.



Photo: PME/L'Union